

Actualité du Collège Saint-Michel

Rubrique pilotée par Baudouin Hambenne (Ads 80),

Titulaire et professeur de langues anciennes en classes terminales



RÉNOVATION ET EMBELLISSEMENT DE LA COUR 3-4

Un petit coin de nature au beau milieu du collège... Tous ceux qui, comme nous, ont eu la chance d'effectuer leurs études au collège gardent sans doute un souvenir un peu sinistre de la cour des 3^e et 4^e humanités. Cette cour située à front du boulevard Saint-Michel et à droite de l'église Saint-Jean Berchmans offrait un aspect inchangé depuis la construction du collège en 1905. Il était donc bien temps de lui offrir un lifting destiné à la rendre plus conviviale, à l'instar de la réfection de l'actuelle cour des primaires effectuée il y a quelques années ou encore de celle des 1^{er} et 2^e humanités, ancienne «cour de sable» pour ceux qui se rappellent y avoir jadis gagné ou perdu leurs premières billes...

L'AESM, l'association des parents et le collège ont uni leurs forces pour concevoir un projet architectural novateur et dégager le budget afférent. L'idée fut de partager la cour en deux zones égales. La première, côté collège, demeure inchangée et accueille les rangs des élèves ; la seconde, côté boulevard, est aménagée en un terrain de sports permettant de pratiquer mini-foot et

basket. Le terrain est doté d'un éclairage efficace autorisant les activités sportives en soirée. Il est entouré de deux rangées de gradins discrètement aménagées dans le dénivelé. Pour briser le caractère austère du lieu, une rangée d'arbres feuillus à haute tige sépare les deux parties de la cour réaménagée. Durant les grandes vacances scolaires, une société spécialisée s'est occupée de la confection technique du terrain sportif doté d'un revêtement performant. Ce samedi 22 novembre, une poignée de courageux parents, aidés par quelques représentants de l'AESM et des membres de la direction, Monsieur Bourdoux, directeur du collège, et Monsieur Gallez, nouveau préfet du 3-4, ont vaillamment planté les arbres sous des giboulées de neige rappelant bien que même en ville, la nature conserve tous ses droits. L'après-midi s'est achevée dans la bonne humeur avec une ébauche de match de mini-foot sur terrain neigeux entre parents, professeurs et élèves suivi d'un drink revigorant enfin à l'abri.

La semaine suivante, la cour rénovée fut officiellement inaugurée et bénie par notre aumônier, le R.P. Bordonaro et le dernier arbre

Crédit photographique : Philippe Bermann, de l'Association des Parents du Collège Saint-Michel



Bénédiction de la cour par le RP Bordonaro sj



Premier match : le président de l'AESM se mouille

fut planté en présence de l'ensemble des élèves de 3-4 sous un temps toujours plus propice aux études qu'aux sports, ce qui finalement devait être un signe céleste, une semaine avant le début de la session d'examens de Noël !

QUELQUES NOUVELLES DU DÉCRET DIT «DE MIXITÉ SOCIALE»

Dans le précédent numéro d'Horizons, nous avons eu l'occasion de vous détailler par le menu le fonctionnement du décret voté par la majorité PS-CDH à la Communauté française et baptisé de «Mixité sociale». Au moment où nous écrivons ces lignes, le 6 décembre, nous sommes dans la deuxième phase de son application. Voici les chiffres officiels dont nous disposons.

Nombre de places disponibles en première année secondaire en septembre 2009 au collège : 286.

Nombre d'élèves prioritaires, c'est-à-dire ayant un frère ou une sœur en secondaire au collège ou venant de l'école primaire du collège ou encore de l'école adossée, Notre-Dame des Grâces : 203.

Solde disponible : 83 places.

Nombre de demandes non prioritaires pour les 83 places restantes : 537.

Pourcentage d'élèves domiciliés dans la commune (1040 Etterbeek) : 11%. Ce pourcentage est atteint, soit 31 élèves.

Pourcentage obligatoire d'élèves issus d'écoles défavorisées (émanant d'une liste imposée par le ministère) : 15%. Ce pourcentage est atteint, soit 43 élèves.

Enlevons des 83 places disponibles, ces 43 élèves ; il restait donc 40 places soumises au tirage au sort pour 537 demandes...

La date, tirée elle-même au sort, permettant de départager dans l'ordre chronologique des dates de naissance ces 537 demandes est : le 3 avril.

Il appartient maintenant à la direction de prévenir durant la première quinzaine de décembre les parents des 83 «heureux élus» et les centaines d'autres moins chanceux. On retiendra en l'état le nouveau chaos engendré par des mesures aux conséquences peu réfléchies tant au niveau des familles totalement insécurisées qu'au niveau des écoles où toute la vie administrative et pédagogique a été mise entre parenthèses pendant plusieurs semaines pour gérer des flux de parents légitimement anxieux.

Le ministre Dupont (PS) nous annonce déjà une troisième mouture dudit décret. Adaptation, pas abrogation. La suite dépendra notamment des recours juridiques intentés par plusieurs collectifs de parents et, bien évidemment, du résultat des prochaines élections en juin 2009. Affaire à suivre donc...